

beurre, malheureusement, a acquis une réputation très défavorable en Angleterre, croyons-nous, est entièrement due à la détérioration qui se produit dans le cours de son transport de chez le consommateur. Dans ces circonstances, les cultivateurs du pays ont demandé au gouvernement d'adopter les moyens de voir à ce qu'il soit pourvu aux facilités voulues pour empêcher cette détérioration ; et, personnellement, comme représentant dans une certaine mesure cette grande industrie dans le pays, je comprends vivement que cette demande est justifiable.

Les nécessités du cas exigent des frais très considérables. Pour arriver au résultat voulu, il est nécessaire qu'il y ait une suite continue et ininterrompue de compartiments froids, depuis le lieu de la production jusqu'au marché des consommateurs. Cela nécessiterait probablement l'établissement d'entrepôts à compartiments froids, dans lesquels les articles de nature périssable pourraient être placés pendant quelque temps en attendant qu'ils soient prêts à être expédiés ; ainsi que des arrangements avec les chemins de fer pour transporter ces marchandises dans des compartiments froids aux lieux d'expédition, sur l'Atlantique ; des arrangements, peut-être, pour l'établissement d'entrepôts à compartiments froids pour les recevoir en attendant leur expédition sur l'Océan ; et des arrangements pour la création d'appareils sur les navires de nature à tenir ces produits à une température froide pendant la traversée de l'Atlantique.

Il est aisé de voir que l'établissement d'un système très complet est nécessaire ; et le gouvernement croit de son devoir de contribuer à l'établissement de ce système dans une mesure qui permettra à ceux qui peuvent combler cette lacune dans notre commerce, de surmonter les difficultés des premières années, attendu que, peut-être, le transport de la première ou de la seconde année peut ne pas rapporter un montant proportionné au capital nécessaire à l'établissement de ces appareils. Pour justifier cette contribution du gouvernement, je désire signaler qu'il sera nécessaire, pour pourvoir un navire de compartiments froids suffisants, c'est-à-dire de compartiments froids mécaniques, d'affecter à cette fin de \$12,000 à \$15,000 de capital. Pour ce qu'on appelle le compartiment froid isolé, où nul mécanisme n'est requis, si ce ne sont des murs de nature à empêcher la chaleur de pénétrer, et de la glace en quantité suffisante pour tenir les pièces à une basse température, le capital nécessaire à leur construction varierait de \$2,000 à \$3,000.

En présence de ce fort versement de ce capital requis, il semble juste que le gouvernement contribue un certain montant pour le terme de quelques années seulement, afin d'induire les propriétaires de vaisseaux à faire ce placement.

Je puis dire que, l'an dernier, en sa qualité de commissaire de l'industrie laitière, le professeur Robertson essaya d'obtenir l'application de ce système sur une ligne de steamers naviguant entre Montréal et Avonmouth, près Bristol, et qu'il se heurta à des difficultés résultant du fort versement d'abord requis, ainsi que de l'incertitude du succès financier de ce système. Sa tentative n'eut pas de suite, parce que les entrepreneurs qui devaient fournir les appareils pour les compartiments froids, ne le firent pas. De sorte que nous n'avons pas encore expérimenté les compartiments froids mécaniques.

Mais, au lieu de ceux-ci qu'on demandait dans le temps, nous avons eu à cette saison-ci un compartiment froid isolé, dont le commerce d'exportation a tellement profité, qu'on demanda, en août dernier, son agrandissement du double. Depuis cette époque, ce compartiment froid isolé, ainsi agrandi, a été utilisé par les exportateurs de produits alimentaires de nature périssable, ce qui montre que la demande de ce système augmente, et que le système fourni l'a été réellement dans l'intérêt du trafic.

Je puis dire que d'aujourd'hui à l'hiver prochain, certains arrangements devront être faits par le gouvernement avec certaines compagnies de steamers ainsi que, peut-être, avec ceux qui établiront des entrepôts à compartiments froids sur certains points nécessaires dans le pays, au moyen de contrats comprenant un terme de quelques années, chose que le gouvernement se propose à la prochaine session du parlement.

Je m'attends à n'être pas obligé de payer quoi que ce soit en vertu de ces contrats durant l'année financière présente, et à pouvoir, par ce moyen, procurer l'accommodement satisfaisant et suffisant sur diverses lignes de steamers qui transporteront les exportations probables de la prochaine saison à certains ports de l'Angleterre.

Les ports que nous devons des plus probablement utiliser à cette fin comme formant les meilleurs de nos marchés et les plus convenables à nos produits de nature périssable, sont ceux d'Avonmouth, près de Bristol, de Liverpool, de Glasgow et de Londres, et je me propose de faire des arrangements par lesquels des vaisseaux quitteront Montréal, Saint-Jean et Halifax en été, et ces deux derniers ports en hiver, pour le transport de ces produits en Angleterre. Je puis dire que le professeur Robertson, cet été, a fait des arrangements avec les compagnies de chemin de fer, par lesquels celles-ci doivent fournir des wagons à compartiments froids sur certaines de leurs lignes se dirigeant vers les principaux centres d'expédition. Les paiements en cette matière ont été très peu de chose cette année, s'étant élevés à environ \$1,500 et deux ou trois mille dollars, peut-être, couvriraient la dépense de cette année. Je m'attends, dans le cours de la prochaine saison, à augmenter beaucoup ce service, de manière que toutes les parties du pays qui peuvent à bon droit le réclamer parce qu'ils produisent les articles en question, soient pourvus des commodités nécessaires pour leur permettre de transporter ces produits aux ports d'expédition, où on les mettra dans des vaisseaux à compartiments froids sans avoir à craindre qu'ils subissent la chaleur à aucun degré.

D'après les propositions que j'ai sous les yeux, je vois qu'il est très nécessaire que les beurreries soient pourvues de compartiments froids suffisants. Dans ce but, je me propose d'accorder une petite subvention à toute beurrerie qui se pourvoira de compartiments froids qui seront approuvés par le commissaire de l'industrie laitière.

M. FOSTER : A toutes les beurreries ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : A toutes les beurreries qui profiteront de la proposition.

Il y a aujourd'hui 400 beurreries en exploitation au Canada, et je m'attends à ce que la moitié de ce nombre, environ, profite de l'offre de la saison